

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de délégués au Comité Syndical "eaux de Vienne – Siveer"

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne au 1er janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée "Eaux de Vienne – Siveer".

Monsieur le Président rappelle que la CAPC est membre du syndicat mixte "Eaux de Vienne – Siveer" et informe le conseil communautaire que, par délibération du 24 février 2015, le comité syndical d'"eaux de Vienne-Siveer" a approuvé ses nouveaux statuts.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté interprefectoral n° 2015-D2/B1-025 en date du 19 août 2015 portant modification des statuts du syndicat, et selon les modalités de désignation prévues à l'article 14-1 des statuts, la CAPC dispose de 8 délégués titulaires et autant de suppléants.

Il est demandé au conseil communautaire d'une part, de valider les délégués actuels en qualité de délégués titulaires, et d'autre part, de désigner deux délégués suppléants, pour siéger au Comité Syndical d'Eaux de Vienne – Siveer. Il convient également de désigner des délégués titulaires et suppléants supplémentaires.

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 28 septembre 2015

n° 1

page 2/2

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner :

| huit délégués titulaires | huit délégués suppléants |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Alain LAUMONIER | Isabelle BARREAU |
| Jean-Claude BONNET | Bernard HENEAU |
| Jean-Claude PINNEAU | Monique CARDINEAUX |
| Jean-Paul BARBOT | Maryline RIBEIRO |
| Jacky GAUTHIER | Corine FARINEAU |
| Bruno SULLI | Jacques DUMAS |
| Dominique MARTIN | Chantal PETIT |
| Marylène PONTHER | Christine PIAULET |

- autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 2/10/2015

Publié au siège de la CAPC, le 1/10/2015

n° 5940

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER